

Les 6 BCN/BPF de SEINE ET MARNE



PROVINS



JOUARRE



CHÂTEAU LANDON



BLANDY LES TOURS

DONNEMARIE
DONTILLY

MORET SUR LOING

Règlement

Article 1:

Cette randonnée permanente est proposée par le Comité Départemental de la FFvélo de Seine et Marne.

Article 2:

Elle est ouverte à tout cyclotouriste licencié, ou non licencié, français ou étranger.

Les mineurs devront être accompagnés d'un parent ou représentant légal, ou par un éducateur qualifié.

Article 3:

Les participants doivent respecter le Code de la route, les arrêtés préfectoraux ou municipaux en vigueur, ainsi que la nature et l'environnement.

Ils doivent être couverts par une assurance en responsabilité civile. Les participants non licenciés à la FFvélo sont assurés au minimum RC par l'organisateur.

Article 4:

Les boucles sont réalisables sans obligation de délai. Elles comportent douze contrôles obligatoires, qu'il faudra faire valider aux points indiqués par apposition d'un timbre humide portant le nom de la localité, ou par la photo du vélo devant le panneau de cette même localité.

Article 5:

Le sens du parcours, son découpage, le nombre d'étapes et la date de départ sont laissés à l'appréciation des participants. Les boucles sont réalisables indépendamment les unes des autres.

Article 6:

Montant de l'inscription:

15 € pour les non licenciés FFvélo

13 € pour les licenciés FFvélo

À régler par chèque libellé à l'ordre du:

CODEP cyclotourisme 77

Article 7:

Les participants ayant réalisé les boucles, et ceci, sans notion de délai, pourront recevoir après homologation et sur leur demande un carreau de PROVINS.

CORRESPONDANT :

Michel BRAAS

22, rue Georges Brassens

77380 Combs-la-Ville

☎: 06 48 21 26 07

✉: braas.michel@gmail.com

LES BOUCLES DE SEINE ET MARNE



Distance totale: 570 km

Label National n°229/07



Randonnée permanente à la découverte de la Seine et Marne

Le Comité Départemental de Seine et Marne de Cyclotourisme organise, contrôle et homologue une Randonnée permanente. Elle a reçu le label national FFCT en 2007 sous le n° 229/07.

Cette randonnée a été créée par Michel Parisis, prévue à l'origine pour être réalisée en sept étapes de 77 km en voyage itinérant. Cette randonnée a été rebaptisée "Les Boucles de Seine et Marne" elle peut aussi être parcourue en boucles successives, aménagées par les participants en fonction de leur disponibilité et de leur capacité.

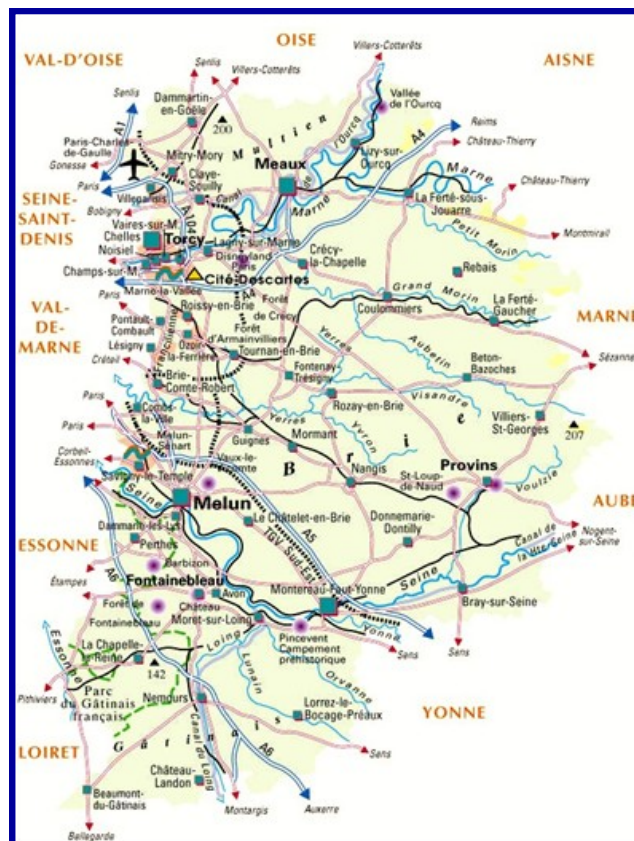
Cette organisation est ouverte à tous les cyclotouristes Français ou Etrangers, licenciés ou non, régulièrement assurés pour la pratique de la bicyclette. Les participants non licenciés à la FFCT sont assurés au minimum en Responsabilité Civile par l'organisateur. Ils doivent se déplacer dans le respect du code de la route, de la nature et de son environnement et se soumettre aux instructions des autorités officielles. Les mineurs devront être obligatoirement accompagnés par un parent, tuteur légal ou éducateur qualifié.

Le département de Seine et Marne est le seul de d'Ile de France à posséder 6 BCN / BPF ; Blandy-les-Tours, Château Landon, Donnemarie-Dontilly, Jouarre, Moret-sur-Loing, Provins.

La Seine et Marne propose aux randonneurs de nombreux hébergements ; gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, des petits restaurants qui vous feront apprécier les produits du terroir ; la plus célèbre fromagère le Brie de Coulommiers, Meaux, Melun, ou encore de Nangis.

Vous réaliserez ainsi une découverte totale du territoire.

Carte du Département de la Seine et Marne (77)



CARTES ROUTIÈRES:

MICHELIN: N° 312

1/150 000 1 cm = 1,5 km

IGN: N° D77

1/150 000 1 cm = 1,5 km

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom:

Prénom:

Non licencié ou licence non FFCT

N° de licence FFCT:

N° de Club:

Adresse:

Code Postal:

Ville:

Tél:

E-mail:

**Demande mon inscription
aux boucles de Seine et Marne**

*Pour les Mineurs, coordonnées du représentant légal
ou de l'éducateur qualifié:*

Nom:

Prénom:

N° de licence FFCT:

N° de Club:

Adresse:

Code Postal:

Ville:

*Je déclare avoir pris connaissance du règlement
et l'accepter dans son intégralité.*

*Je règle mon inscription par chèque d'un montant de
€, à l'ordre du CODEP Cyclotourisme 77*

Fait à

Le

Signature

**Bulletin à retourner à: Michel BRAAS
22, rue Georges Brassens
77380 Combs-la-Ville**